

Traduction non officielle, le texte en anglais étant seul faisant autorité.

TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES N

1. Le paragraphe 50 est libellé comme suit :

S il a été établi que la

Affaire n° UNDT/NY/2019/096

Rectificatif n° UNDT/2020/094 Corr.1